

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue exceptionnellement par visioconférence vu l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du coronavirus interdisant tout regroupement, le jeudi 17 décembre 2020 de 19 h à 19 h 37, sous la présidence de son Honneur le maire monsieur Gino Cyr.

2021-12-17

**SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :**

Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

**Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.**

Assistent également à la séance, par visioconférence :

Madame Suzanne Chapados greffière, Messieurs Kent Moreau directeur général et Jacques Berthelot trésorier.

**L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

1. Adoption du règlement ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021
2. Adoption des dépenses triennales
- Résumé du Budget par son Honneur le Maire
3. Période de questions
4. Levée de la séance

\*\*\*\*\*

**265.12-20 ADOPTION DU RÈGLEMENT V-708/12-20 – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET D'ÉTABLIR LE TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE AINSI QUE LES TARIFS POUR LES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2021**

**ATTENDU** que le conseil municipal a adopté ses prévisions budgétaires 2021 au montant de 6 288 100 \$;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de décréter les taux de taxes foncières générales et les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021;

**ATTENDU** qu'avis de motion de ce règlement fut régulièrement donné à la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

**ATTENDU** que le projet de règlement fut régulièrement déposé à la séance ordinaire du 14 décembre 2020;

**POUR CES RAISONS,**

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

**QUE :** Le projet de règlement ayant pour objet d'établir le taux de taxe foncière générale ainsi que les tarifs pour les services municipaux pour l'année 2021 soit et est adopté et que le conseil ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

1. Le préambule de ce règlement en fait partie intégrante;

**ARTICLE 1 RÉGIME D'IMPÔT FONCIER À TAUX VARIÉS**

Taxes générales sur la valeur foncière 2021 :

Taux de base.....	0.89/100\$
6 logements et plus.....	0.89/100\$
Non résidentiel.....	1.59/100\$
Industriel.....	1.59/100\$
Agricole.....	1.59/100\$

Conformément au rôle d'évaluation en vigueur.

## ARTICLE 2

Le conseil municipal fixe les taux de taxes et les coûts unitaires des services municipaux pour l'année 2021 comme suit :

### A) TAUX DE TAXES

2021-12-17

Participation aux travaux de la route 132 dans le secteur de Petit-Pabos.....	0.0189/100\$
Assainissement des eaux .....	0.1650/100\$
Participation aux travaux de la route 132 dans le secteur de Petit-Pabos - Ferme .....	0.0189/100\$
Assainissement des eaux – Ferme .....	0.1650/100\$
Aréna, Enrochement rue du Bord-de-l'Eau, Appareils respiratoires.	0,0580/100\$
Règlement d'emprunt parapluie .....	0,0143/100\$

Pour ceux bénéficiant de l'égout sanitaire, il faut ajouter à ces taux un montant de 26,00 \$ par unité, comme participation au remboursement des travaux exécutés sur la rue de la Source et la Grande Allée Est.

Logement unifamilial (vacant ou non) .....	1.0 unité
Terrain vacant .....	0.5 unité
Tous les commerces .....	1.5 unité
Commerce attenant à une résidence.....	0.25 unité

### B) TAUX FIXES SECTEUR DE PETIT-PABOS — (RÈGLEMENT V-541/04)

Lorsque l'immeuble n'est desservi que par un service, l'unité de base est multipliée par un facteur égal à 0.5

Pour l'année 2021 la valeur attribuée à chaque unité est de 273 \$.

Chaque logement .....	1.0 unité
Terrain vacant .....	0.5 unité
Chalet.....	1.0 unité
Immeuble avec commerce inclus .....	1.25 unité
Entrepôt .....	1.0 unité
Location d'auto.....	1.5 unité
Atelier mécanique .....	1.5 unité
Centre distribution d'essence .....	1.5 unité
Autre commerce.....	1.5 unité

### C) TAUX FIXES RUE DE LA SOURCE (TRAVAUX 2009)

Pour l'année 2021, la valeur attribuée à chaque unité est de 250 \$.

Chaque logement .....	1.0 unité
Terrain vacant .....	0.5 unité

### D) TARIF DE COMPENSATION DES SERVICES D'AQUEDUC

Pour l'année 2021, la valeur attribuée à chaque unité est de 272 \$.

Chaque logement .....	1.0 unité
Clubs sociaux .....	1.0 unité
Commerce attaché d'une résidence .....	0.4 unité
Maison de chambres (par chambre louée).....	0.2 unité
Épicerie.....	1.6 unité
Dépanneur.....	1.1 unité
Autres commerces .....	1.4 unité
Garage avec mécanique et débosselage .....	2.6 unités
Édifice à bureaux, espace à bureau-1 à 5 bureaux (par unité).....	0.6 unité
Édifice à bureaux, espace à bureau-6 bureaux et plus .....	3.6 unités
Hôtel avec bar .....	4.1 unités
Unité de motels (par unité).....	0.3 unité
Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse.....	5.1 unités
Restaurant .....	3.6 unités
Ferme .....	0.7 unité
Hôtel avec résidence faisant location de chambres sans permis de boisson (par chambre louée) .....	0.2 unité
Institution bancaire .....	2.6 unités
Bureau de poste .....	1.4 unité
Salon de coiffure .....	1.1 unité

2021-12-17

Fabrique .....	2.5 unités
M.A.P.A.Q. ....	13.0 unités
Industrie sans compteur.....	2.0 unités
Lave-autos.....	3.4 unités
Supermarché .....	5.0 unités

Îlot..... 0.52 \$/m<sup>3</sup>

Les tarifs suivants s'appliquent également pour l'utilisation des îlots de services :

- a) charge annuelle :..... 400 \$ par îlot
- b) charge mensuelle durant l'utilisation : ..... 180 \$

Usine avec compteur :

- a) charge annuelle de base :..... 15 600 \$
- b) charge pour consommation supérieure à 30 000 m<sup>3</sup> : ..... 0.46 \$/m<sup>3</sup>

**E) TARIF DE COMPENSATION DES SERVICES D'AQUEDUC (IMMOBILISATION)**

Pour l'année 2021, la valeur attribuée à chaque unité est de 113 \$.

Chaque logement .....	1.0 unité
Clubs sociaux .....	1.0 unité
Terrain vacant.....	0,5 unité
Commerce attaché d'une résidence .....	0.4 unité
Maison de chambres (par chambre louée).....	0.2 unité
Épicerie.....	1.6 unité
Dépanneur.....	1.1 unité
Autre magasin .....	1.4 unité
Garage avec mécanique et débosselage .....	2.6 unités
Édifice à bureaux, espace à bureau-1 à 5 bureaux (par unité).....	0.6 unité
Édifice à bureaux, espace à bureau-6 bureaux et plus .....	3.6 unités
Hôtel avec bar .....	4.1 unités
Unité de motels (par unité).....	0.3 unité
Hôtel avec salle à manger, bar, salle de danse.....	5.1 unités
Restaurant .....	3.6 unités
Ferme .....	0.7 unité
Hôtel avec résidence faisant location de chambres sans permis de boisson (par chambre louée) .....	0.2 unité
Institution bancaire .....	2.6 unités
Bureau de poste .....	1.4 unité
Salon de coiffure .....	1.1 unité
M.A.P.A.Q. ....	15.0 unités
Usine de glace .....	9.0 unités
Poisson Salé Gaspésien .....	150.0 unités
Crustacées de Gaspé.....	65.0 unités

**F) TARIF DE COMPENSATION - NOUVEAUX USAGERS ÉGOUT SANITAIRE ET PLUVIAL - PARTIE NORD DE LA RUE DU PARC**

Pour l'année 2021, la valeur attribuée à chaque unité est de 450 \$.

Chaque logement .....	1.0 unité
Terrain vacant.....	0,5 unité
Commerce attaché d'une résidence .....	0.4 unité
Maison de chambres (par chambre louée).....	0.2 unité
Garage avec mécanique et débosselage .....	2.6 unités
Salon de coiffure .....	1.1 unité

**G) GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Pour l'année 2021, la valeur attribuée à chaque unité (ou logement) est de :

- RÉSIDENTIEL : 1 à 4 logements ..... 250 \$ par unité
- 5 logements et plus ..... 250 \$ par unité

INDUSTRIE, COMMERCE, INSTITUTION (ici) : ..... 270 \$ par unité

2021-12-17

Nom du Commerce	Unité	Nom du Commerce	Unité
9057-3759 Qué. Inc.	7	FIPEC	6
Administration portuaire de G-Rivière	30	Forestières des Trois Couronnes Inc.	0,16
Alexina Épicerie Fine inc.	3	Fourrures Yves Mousette enr.	0,5
Annette Lambert coiffure	0,5	Garage André Dubé	2
Aréna de Grande-Rivière	16	Garage François Chiasson	1
Atelier Will Nicolas	4	Garage Gaston Normandeau enr.	1
Ateliers Actibec	14	Garage Ghislain Méthot	2
Autobus Couture & Cahill	8	Garage municipal et 2 casernes	2
Banque Nationale	1	Gestion Mauger (Pêche et Océan)	1
Beaudin Gestion de capitaux inc.	1	Gîte à Millie	1
Bernard Électronique enr.	0,5	Gîte Mario Moreau	1
Bijouterie Brigitte	1	Go-Kart	1
Bijouterie Dubé	1	Grande-Rivière Broderie Design	1
Bourget Électrique Meubles	2	Groupe Radisson	0,5
Boutique Ariane Turbide	1	Haltes routières	3
Boutique Distinction	1	Hôtel de ville	6
Boutique Pro-nature	2	Hydro Québec	1
Boutique Synergie	1	IGA	41
Cafétéria É.P.A.Q.	4	Investissement B.G.M. inc.	3
Caisse Populaire Desjardins	1	Jean Coutu	4
Camping de l'aéroport	6	JL. Video	1
Camping de la Grave	3	Josée Méthot, avocate	1
Camping Lina	2	La Nuit Blanche	1
Casse-croûte Chez Lise	2	L'Escapade Maison des Jeunes de G-R. inc.	1
Centre adultes La Ramille	6	Location JRL	2
Centre de la Petite enfance	8	Lys Santé inc.	1
Centre de tri	23	Mauger Ford	10
Centre équestre Trépanier (Cav. du Rocher)	6	Mercier et Frères	11
Centre spécialisé des Pêches	13	Mérinov	2
Cercle des fermières de Grande-Rivière	1	Mini Entrepôt G-Rivière	2
CF Décoration	1	Miraco	3
Ciné-Parc	1	Moreau, Laurent, ébénisterie	1
Clinique dentaire Danielle Whittom	1	Motel du Rivage	5
Clinique dentaire Dr. Vinh	1	Pêcheries Rudy	1
Clinique d'esthétique Enjolie	0,5	Pêches et Océans Canada	2
Clinique médicale de La Grande-Allée	4	Peinture Bergo Nettoyage	1
Club de l'Âge d'or Amitié	1	Peinture Bergo	0,5
Club de l'Âge d'or Les joyeux copains	1	Pièces d'auto JLM inc.	9
Club Optimiste	0,5	Pièces d'Auto JLR inc.	3
Club Sentiers Rocher-Percé	1	Pièces d'auto Nicolas	2
Cogeco	2	Pièces d'auto Noël Beaudry	1
Coiffure Brillantine	0,5	Poisson Salé Gaspésien	8
Coiffure Caroline	0,5	Postes Canada (Village)	3
Coiffure Complicité	0,5	Postes Canada (rue de la Rivière)	1
Coiffure La mèche en fête	0,5	Quincaillerie J.G Méthot	2
Coiffure Manon	0,5	Reina Lelievre (couture)	0,5
Coiffure Nicole Syvrais	0,5	Résidence de la Rive	3
Comptabilité LD	1	Restaurant Comptoir chinois	5
Comptabilité Sweeney	1	Restaurant Coq d'Or	12
Construction MD Dénégement	1	Restaurant Le Vorace	3
Construction N&R Duguay	2	Rock Guillot construction	1
Constructions Pabok	1	Salon de coiffure Francine	0,5
Crustacés de Gaspé	7	Salon de coiffure La Coupe des Sportifs	0,5
Dépanneur 132	4	Salon de coiffure Linda Hogan	0,5
Dépanneur Ca-ro-lyn inc.	3	Salon esthétique électrolyse La Jouvence	0,5
Dépanneur Marie-Soleil Petro-Canada	3	Salon esthét/électrolyse Rayon de Soleil	0,5
Distribution J.M. Bernatchez	2	Salon funéraire Edgar Lebreux	0,5
Dixie Lee	15	Salon Koifur Clôd	0,5
École Bon Pasteur	7	Service de cafétéria Dunn Enr.	3
École secondaire du littoral	20	Société de gestion de la G-Rivière / Zec	1
Entreprise Hector Lebreux inc.	1	Société Immobilière ( Voirie)	2
Esthétique Andréa Nicolas	0,5	Soudure Le Rocher inc.	1
Étude Jean Couture	1	Soudure Will Nicolas	1
Excellence Sports	1	Station service Bélanger Couture Inc.	1
Ferblanterie gaspésienne - Bureau	1	Synergie Gaspésie inc (entrepr. construction)	1
Ferblanterie gaspésienne - Entrepôt	1	Télévision communautaire de Grande-Rivière	1
Fermes de toit Jomar	1	Tricolaine	0,5
Fiducie Michel Lamoureux	2	Ville de Grande-Rivière	6

### **ARTICLE 3 BÂTIMENT INTERGÉNÉRATIONNEL**

Tout immeuble possédant un logement intergénérationnel bénéficie d'un crédit des taxes facturées à l'unité pour ce logement intergénérationnel.

#### **DÉFINITION D'UN LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL**

2021-12-17 Logement répondant aux deux caractéristiques suivantes :

- a) L'occupant du logement intergénérationnel doit être le père, la mère, le beau-père, la belle-mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du propriétaire;
- b) Au moins un des occupants ou propriétaires doit être âgé d'au moins soixante-cinq (65) ans au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition.

Le crédit de taxes mentionné au paragraphe premier continue de s'appliquer tant et aussi longtemps que le logement est occupé par une des personnes répondant aux caractéristiques mentionnées aux paragraphes a) et b).

### **ARTICLE 4**

Les taxes foncières générales et les tarifs doivent être payés en un versement unique.

Toutefois, lorsque les taxes foncières générales et les tarifs totalisent une somme égale ou supérieure à trois cent dollars (300\$), le débiteur peut, à son choix, payer son compte en un versement unique ou en six (6) versements égaux.

Si le débiteur choisit de payer en six versements égaux, ils seront ainsi effectués :

- 1<sup>er</sup> versement: au plus tard le trentième jour (30<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte,
- 2<sup>e</sup> versement: le soixante-quinzième jour (75<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte,
- 3<sup>e</sup> versement: le cent vingtième jour (120<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte,
- 4<sup>e</sup> versement: le cent soixante-cinquième jour (165<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte,
- 5<sup>e</sup> versement: le deux cent dixième jour (210<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte.
- 6<sup>e</sup> versement: le deux cent cinquante-cinquième jour (255<sup>e</sup>) qui suit l'expédition du compte.

Lorsqu'un versement n'est pas effectué dans le délai prévu, seul le montant du versement échu est alors exigible immédiatement.

### **ARTICLE 5**

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de quatorze pour cent (14%) à compter du moment où ils deviennent exigibles.

### **ARTICLE 6**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

## **266.12-20 ADOPTION DES DÉPENSES TRIENNALES**

Il est dûment proposé par : **Léopold Briand**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : Le conseil municipal adopte le programme triennal des immobilisations suivant :

2021	↔	9 326 000 \$
2022	↔	2 624 000 \$
2023	↔	524 000 \$

----- **RÉSUMÉ DU BUDGET**

Monsieur le Maire fait la présentation d'un résumé du budget suivi de l'argumentaire du Maire.

2021-12-17

----- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

**267.12-20 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Le Maire approuve toutes les résolutions contenues dans le présent procès-verbal.

---

Gino Cyr, Maire

---

Suzanne Chapados, Greffière

